

Conseil Municipal Enfants et Jeunes

2026-2028






Symbole de la démocratie participative, le Conseil Municipal Enfants et Jeunes (CMEJ) est un lieu d'expression, de participation à la vie de la commune et de compréhension du fonctionnement de la collectivité.

Le CMEJ compte 12 jeunes conseillers élus pour un mandat de 2 ans.





Un conseil
Municipal Enfants
et Jeunes ! Pour
quoi faire ?

Pour m'exprimer !
Je prends la parole et
donne mon avis sur la vie
locale. Je suis à l'écoute
de l'opinion des habitants
de ma commune. En tant
qu'élu(e), je suis leur
représentant.

Pour agir !
Je suis porteuse de projets
utiles à l'intérêt général. Je
recherche des partenaires
pour mener à bien ces
projets. Je prends des
décisions collectivement.

Pour me former !
J'apprends à connaître le
fonctionnement de ma
ville, le rôle des élus et
celui des services
municipaux.



LE CMEJ MODE D'EMPLOI

POUR ÊTRE ÉLECTEUR

- Je suis élève du CP à la 3ème
- Je dois être muni(e) de ma carte d'électeur



POUR ÊTRE CANDIDAT

- J'ai envie de m'investir pour ma ville
- Je dois être mandrions/mandrionnes
- Je dois être électeur/trice
- Je suis élève du CE2 à la 4ème
- Je dois être muni(e) de ma carte d'électeur
- Si je suis élu(e), je m'engage pour une durée de 2 ans
- Je dois être muni(e) de l'autorisation parentale* et du droit à l'image*

* Documents à remplir .

Pour déposer ma candidature :

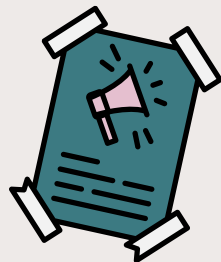
- J'ai jusqu'au 25 septembre pour le collège
- J'ai jusqu'au 2 octobre pour l'école élémentaire

Le dossier de candidature peut également être déposé en Mairie

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

J'ÉLABORE MON PROJET

Pour me présenter, je rédige une profession de foi dans laquelle j'expose mes projets. Je peux me faire aider par mon entourage ou par les élus délégués à la vie citoyenne. Une permanence sera ouverte au sein de la Mairie ou de l'établissement scolaire.



JE FAIS CONNAÎTRE MES PROJETS



Les professions de foi sont affichées et diffusées par l'établissement scolaire concerné.

Je fais campagne auprès de mes camarades pour faire connaître mes idées.

Je mène ma campagne électorale :

- Du 28 septembre au 2 octobre (le collège)
- Du 5 octobre au 14 octobre (l'école élémentaire)

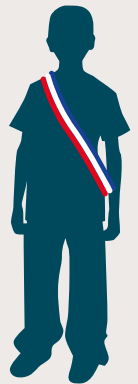
UNE FOIS ÉLUS ?



La semaine qui suit l'élection, les enfants élus se réunissent.

Le Maire procède à l'installation du Conseil Municipal Enfants et Jeunes. C'est un moment solennel qui réunit les jeunes conseillers nouvellement élus et les conseillers municipaux.

Les jeunes conseillers municipaux s'engagent pour une durée de deux années scolaires.



Le CMEJ est installé en Conseil Municipal le
7 novembre !

LE TRAVAIL

LES SÉANCES PLÉNIÈRES

Elles réunissent le CMEJ en présence du Maire et des élus délégués au CMEJ.

Quand ? Au moins 1 fois par trimestre.

Où ? Dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Pourquoi ? Pour voter sur les projets présentés.

LES COMMISSIONS

Des groupes de travail seront organisés par thématique comme par exemple : solidarité, culture, sport, nature etc...

Quand ? Un samedi par mois et une commission par trimestre.

Où ? Au sein d'une infrastructure de la commune.

Pourquoi ? Réfléchir à des projets pour améliorer le quotidien, proposer des idées ...

Comment ? La convocation sera adressée par mail aux responsables légaux.

